

Le 29 janvier 2013

| |
|----------------|
| ERRATUM |
|----------------|

Une coquille s'est glissée dans le communiqué de ORCHESTRA PREMAMAN du 28 janvier 2013 : le nombre d'actions visées par l'Offre est de 391 002 actions (et non 319 002 actions comme indiqué par erreur).

Pour le deuxième paragraphe du communiqué, il fallait donc lire :

L'offre publique de rachat au prix de 12 euros par action ORCHESTRA PREMAMAN, déclarée conforme par l'AMF le 16 janvier 2013, porte sur un maximum de 391.002 actions soit 10% du capital et des droits de vote sur la base d'un nombre total de 3.910.019 actions et autant de droits de vote au 26 novembre 2012.

| |
|-----------------|
| Contacts |
|-----------------|

ORCHESTRA PREMAMAN: 200 Avenue des tamaris 34130 SAINT AUNES

www.orchestra-kazibao.com

ARKEON Finance : 27, rue de Berri, 75008 PARIS - 01.53.70.50.00 - www.arkeonfinance.fr.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans tout autre pays autre que la France.

La distribution, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.